

Appel de la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC

5 et 6 décembre 2023

Pour la défense des disciplines, des programmes et des horaires nationaux d'enseignement, du baccalauréat, et de l'instruction, construisons la mobilisation immédiate pour le retrait des mesures ATTAL

Gabriel Attal a annoncé le 5 décembre les mesures qu'il compte mettre en œuvre dès la rentrée prochaine dans le cadre d'une prétendue « exigence des savoirs ». Ce plan organise la déréglementation généralisée des enseignements en collège, avec l'explosion des classes au profit de groupes de niveau « flexibles », avec la remise en cause de tous les programmes et horaires nationaux adaptables en fonction des décisions pédagogiques locales, etc.

Ces annonces se placent dans le droit fil des contre-réformes précédentes (réforme Belkacem du collège, réformes Blanquer du lycée et du baccalauréat), en particulier sur la destruction du caractère national du baccalauréat. De fait, le ministre prépare un véritable plan de restructuration / liquidation de l'école publique et de sa mission d'instruction ainsi que de démantèlement des statuts des personnels.

Toutes ces réformes s'inscrivent dans un cadre : un budget d'austérité imposé par un énième 49-3, qui programme le gel du point d'indice et la suppression de 2 511 postes pour la rentrée 2024 (soit plus de deux millions d'heures de cours retirées aux élèves), dont 680 dans les collèges et lycées. Celles-ci s'ajoutent aux 9 900 suppressions de postes déjà enregistrées sous la présidence Macron, alors qu'entre 2017 et 2023, ce sont 150 000 élèves en plus qui sont scolarisés dans le second degré.

Et pour cause, l'école, comme la santé, comme tous les besoins essentiels de la population sont soumis aux exigences de réduction des dépenses publiques qui seraient commandées par les besoins de « l'économie de guerre », avec les 413 milliards d'euros de la loi de programmation militaire 2024 – 2030.

Ainsi, en lieu et place de la création des postes nécessaires pour instruire, le ministre préfère investir dans les mesures et dispositifs qui détournent les professeurs de leurs missions d'enseignement disciplinaire et privent les élèves de leur droit égal à l'instruction.

Les personnels résistent par tous les moyens :

- ▶ contre le pacte et les remplacements de courte durée au mépris du contenu disciplinaire
- ▶ contre l'acte II de l'École Inclusive, notamment en préparant la grève et la manifestation nationale à Paris le 25 janvier

- ▶ contre la réforme Grandjean qui démantèle la voie professionnelle en préparant la grève intersyndicale du 12 décembre
- ▶ contre les fermetures de classe de CPGE par la mobilisation devant le ministère le 6 décembre
- ▶ pour le rétablissement de l'enseignement de technologie en sixième
- ▶ contre le SNU et les « séquences d'observation en milieu professionnel » imposées aux élèves de seconde en juin...

Le SNFOLC invite les personnels à se réunir dans les établissements, afin d'élaborer dans l'unité la plus large leurs cahiers de revendications et de préparer immédiatement les conditions de la mobilisation pour faire barrage aux mesures Attal et imposer la satisfaction de toutes les revendications : annulation des 2 500 suppressions de postes, rétablissement de tous les postes et création des postes statutaires nécessaires ; augmentation du point d'indice (10% tout de suite, rattrapage des 28,5% perdus depuis 2000) et réindexation des salaires sur l'inflation ; rétablissement de toutes les heures de cours disciplinaire ; respect des statuts, abrogation du pacte enseignant ; rétablissement du baccalauréat comme premier grade universitaire fondé sur des épreuves disciplinaires, nationales, ponctuelles, terminales, et anonymes ; abrogation de Parcoursup...

Face à cette offensive d'envergure contre le droit à l'instruction et nos missions statutaires, le SNFOLC convoque une conférence nationale le 29 mars à Paris en défense des disciplines, des diplômes nationaux et du droit à l'instruction.

Adopté à l'unanimité